

La politique municipale en direction des personnes handicapées

Conseil de Paris le 7 juin 2004

Les situations de handicap affectent la vie quotidienne d'une grande partie de la population parisienne. En 2004, on estime à 120 000 personnes - soit environ 7% de la population - la proportion de personnes reconnues handicapées.

Avec un budget pour 2004 s'élevant à 24 M€ (hors aide sociale légale), la Ville et le Département de Paris affichent une progression importante des crédits alloués à la politique en direction des personnes handicapées. En 2001 les crédits concernant cette délégation s'élevaient à 2,4M€, c'est donc **un budget multiplié par 10**, qui est mis à disposition, en 2004, de l'action politique visant à améliorer la vie quotidienne en réduisant les situations de handicap créées par un environnement encore trop hostile.

Le montant de l'aide sociale de la ville et du Département en direction des personnes handicapées s'élevant, quant à lui, à 119,4 M€ pour 2004.

Bertrand Delanoë a confié à Pénélope Komitès, adjointe au Maire chargée des personnes handicapées, le soin de **coordonner les efforts de l'ensemble de l'équipe municipale afin d'inscrire cet enjeu de civilisation au cœur de son projet pour Paris**. Dès lors, ce secteur est envisagé de manière transversale et mobilise l'ensemble des directions de la ville et du Département tant au niveau budgétaire qu'humain.

L'ambition de la Mairie de Paris est de **favoriser la pleine participation des personnes handicapées à la vie de la Cité**, et ainsi de permettre à chacune et chacun de devenir des citoyennes et des citoyens à part entière. L'exercice de la citoyenneté impose de respecter au maximum l'individualité du parcours des personnes. C'est la raison pour laquelle, la politique municipale en direction des personnes handicapées soutient une pluralité d'initiatives allant de l'intégration des personnes handicapées dans les dispositifs ordinaires, au développement ou à la création de dispositifs dédiés à une catégorie particulière de personnes subissant une rupture d'égalité.

Accompagnant et illustrant la communication du Maire de Paris lors du Conseil de Paris du 7 juin 2004 – jointe à ce document - ce dossier éclaire cinq axes de la politique de l'équipe municipale visant à diminuer les situations de handicap, à l'aide d'exemples diversifiés et chiffrés. Ce document ne saurait se substituer à la communication qui sera présentée au Conseil de Paris et retrace, quand à elle, l'ensemble des actions de la ville dans le domaine.

Cinq axes seront ici développés

- 1- Mobilité, circulation sans entrave à Paris
- 2- Accessibilité des mairies d'arrondissement et du patrimoine scolaire, culturel et sportif parisien
- 3- L'emploi, une clé pour lutter contre l'exclusion sociale
- 4- La solidarité, une exigence pour les personnes handicapées
- 5- Une attention toute particulière pour l'autisme à Paris

MOBILITE, CIRCULATION SANS ENTRAVE A PARIS

Profiter de la voirie et des services publics de transport ne peut en aucun cas constituer un privilège réservé aux parisiennes et aux parisiens valides. Ce constat a poussé la Ville à concentrer durant les trois premières années de la mandature une grande partie de son action sur le thème de la mobilité et de l'accessibilité, en se donnant comme objectif de favoriser l'autonomie des personnes handicapées et ce quelque soit leur handicap (moteur, sensoriel, mental ou psychique).

Les chiffres-clés

2001-2007 :

- . 24,5M€ réservés à l'accessibilité de la voirie
- . Participation de Paris, aux côtés de la RATP et de la Région, à la mise en accessibilité progressive des 59 lignes de bus parisiennes

2003 :

- . 2,7M€, par an, réservés au financement du système de transport spécialisé PAM (Paris Accompagnement Mobilité). Les autres partenaires du PAM sont le STIF (2,7M€) et la Région Ile de France (2,7M€)

ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE

Voté en juillet 2002, le schéma directeur d'accessibilité à la voirie parisienne est un élément central de l'action de la ville en direction des personnes handicapées. Document cadre, ce schéma a pour objectif de normaliser les travaux, en faveur des personnes handicapées, de manière prescriptive et systématique. Il est le fruit d'une démarche participative d'un an avec les associations, les usagers et les partenaires institutionnels.

Prévisions de réalisation d'aménagements de voirie à la fin 2004

- 31 180 abaissements de trottoir
- 26 200 bandes podotactiles posées
- 1691 feux sonores mis en place soit plus de 800 traversées sécurisées
- 1526 bornes et chaînes supprimées de la voirie
- 1250 casquettes de feux tricolores supprimées
- 832 potelets dans les traversées mis aux normes (hauteur 1m60)
- 800 bandes de guidage créées
- 682 bandes podotactiles d'accès aux escaliers du métro posées
- Aménagement d'ici 2007 de 2000 places de stationnement GIG/GiC

UTILISATION DES SERVICES PUBLICS DE TRANSPORT URBAIN

. **22 lignes de bus parisiens sont d'ores et déjà accessibles** aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, la ville continue en liaison avec la RATP et le Conseil Régional d'Ile de France à travailler sur l'accessibilité de l'ensemble des lignes.

. **PAM (Paris Accompagnement Mobilité)** propose depuis novembre 2003 un service de transport 7 jour sur 7 aux personnes lourdement handicapées avec une flotte, courant 2004, de 115 voitures aménagées. Sur simple réservation au 0810 0810 75 (*numéro azur*) et pour un coût usager de 6€ (Paris intra-muros), 9€ (petite couronne), ou 15 € (grande couronne)

Paris est le premier département de l'Ile de France à avoir mis en place une telle structure, en liaison avec le STIF et le Conseil Régional

. En liaison avec la Région île de France, Paris subventionne **l'aménagement d'une trentaine de taxis** venant compléter le dispositif spécialisé PAM.

ACCESSIBILITE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT ET DU PATRIMOINE SCOLAIRE, CULTUREL ET SPORTIF PARISIEN

La Ville s'est engagée dans des audits trans-handicap de son patrimoine (mairies d'arrondissement, scolaire, culturel, sportif) et a rédigé un cahier des charges type de mise en accessibilité des mairies d'arrondissement. De plus, une délibération visant à intégrer dans tous les programmes de rénovation ou de construction de son patrimoine des critères trans-handicap de mise en accessibilité sera présentée au Conseil de Paris de l'automne.

Les chiffres-clés

Mairies d'arrondissement :

- . 8,5M€ programmés pour la mise en accessibilité (2001-2007)
- . **Mise en place progressive d'un système « Web sourd » permettant de mieux accueillir les déficients auditifs pratiquant la langue des signes**

Etablissements scolaires :

- . 1,6M€ consacrés à des travaux favorisant l'accessibilité (2001-2003)
- . 500 000€ seront inscrits chaque année (2004-2007)

Patrimoine sportif municipal :

- . Triplement des crédits (623 000€ à 2M€) d'améliorations de l'accessibilité
- . L'effort se poursuivra, à raison de 1,6M€ par an (2004-2007)

Saison sportive 2003-2004 :

- . 52 associations sportives handisports disposent de créneaux horaires dans les équipements de la ville, soit une hausse de 33% en un an

Centres d'animation de la ville :

- . 170 000€ consacrés en 2004 à des travaux de mise en accessibilité

CREATION DE L'INSTANCE DE CONCERTATION « PARIS, CULTURE ET HANDICAP »

Cette instance réunit associations, usagers, établissements d'accueil, opérateurs culturels de la ville et élus, pour planifier la mise en accessibilité des lieux et des contenus culturels.

. **Un audit d'accessibilité a été lancé sur 104 sites** : 15 musées, 62 bibliothèques, 19 conservatoires, et 8 théâtres. Diverses initiatives ont déjà été prises : équipements de 11 bibliothèques municipales en machines à lire et/ou vidéo agrandisseurs en direction des mal-voyants, création d'un fond de livres en braille ou en gros caractères, formation et sensibilisation des personnels des bibliothèques, conservatoires ou musées.

. Le changement de regard sur le handicap commençant dès l'enfance, la Ville fait porter son effort sur les **activités périscolaires. Elle soutient en particulier l'association Loisirs Pluriels qui a ouvert un centre de loisirs accueillant à parité des enfants handicapés et valides.** Par ailleurs un effort financier de 650000€ permet l'intervention d'animateurs supplémentaires dans le cadre des activités périscolaires organisées par la Ville de Paris auxquelles participent des enfants handicapés. Enfin la ville ouvrira en septembre un centre de ressources destiné à former des animateurs à l'accueil d'enfants handicapés dans des centres de loisirs ordinaires.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES, FACTEUR D'AUTONOMIE ET D'OUVERTURE SUR LE MONDE

. Au sein de l'Espace Public Numérique (EPN) implanté Quai de Seine (19^{ème}), des actions de formation et de sensibilisation à l'utilisation d'Internet sont organisées en direction des personnes déficientes motrices ou visuelles.

. Un EPN dédié pour l'essentiel aux sourds et malentendants a été créé fin 2003 dans le 3^{ème} arrondissement en liaison avec l'association AVISUF.

. La ville a également des projets parmi lesquels : l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées à la nouvelle version du site www.paris.fr.

L'EMPLOI, UNE CLE POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE

La municipalité de Paris a fait du soutien aux initiatives de recherche d'emploi une priorité politique. Paris a également mis en place un ambitieux protocole pour l'embauche, à tous les niveaux de postes, d'agents handicapés.

Les chiffres-clés

- . En 2003, la ville de Paris emploie 4,16% d'agents handicapés
- . 440 000€ sont alloués au titre de la **formation** de ces agents handicapés
- . 300 000 € sont mis à disposition pour **l'amélioration des conditions de travail** des agents handicapés (matériel spécifique et aménagement des postes de travail)
- . 468 938 € sont mis au service de **l'emploi et de l'insertion sociale**

UN PROTOCOLE AMBITIEUX POUR L'EMBAUCHE PAR LA VILLE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES

En 2003, le taux d'emploi des personnes handicapées à la Ville de Paris était de 4,16%, ce qui situe Paris en-dessous des 6% requis par la loi, mais dans la moyenne française de 4,02%. Pour remédier à cette situation, la Ville a engagé une démarche innovante et pragmatique, caractérisée par une action tant qualitative que quantitative. **Un protocole pour l'emploi des travailleurs handicapés a été signé en juillet 2003 avec les organisations syndicales.**

. Ce protocole se décline en contrats d'objectifs par direction, l'ambition étant d'augmenter le nombre de recrutements de travailleurs handicapés, en particulier dans les catégories A et B.

. La ville travaille également en direction de ses agents devenus handicapés après leur embauche, en facilitant leur reclassement, notamment en leur donnant la possibilité de bénéficier d'un bilan de compétences.

Depuis la mise en place de ce protocole, 84 emplois ont été pourvus, dont 11 en catégories A ou B, et 71 agents ont été reclassés dans des emplois qui prennent en compte leur situation.

SOUTENIR LES STRUCTURES SPECIALISEES

Le Département de Paris participe au financement des structures spécialisées dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. A ce titre, un soutien est apporté aux associations de placement en milieu ordinaire et protégé, à l'organisation de permanences emploi-formation dans les structures municipales de proximité, aux contrats aidés et au programme départemental d'insertion des travailleurs handicapés « PDITH ».

. La ville s'inscrit chaque année davantage dans « la semaine pour l'emploi des personnes handicapées » aux côtés de l'AGEFIPH et l'ADAPT. Ce temps fort est l'occasion de sensibiliser les entreprises parisiennes et favoriser l'accès des personnes handicapées au monde du travail.

. Enfin, 6% des places d'abonnés dans les marchés parisiens seront réservés aux commerçants handicapés.

UN ACCUEIL INDIVIDUALISE DE PROXIMITE

Afin de répondre aux difficultés rencontrées par les personnes handicapées en matière de droits, d'information sociale et professionnelle, la municipalité a mis en place **quatre plate-formes d'accueil et d'orientation**. Trois plate-formes généralistes proposent de nombreuses informations habituellement dispersées. Unique en France, la quatrième structure est la plate-forme juridique pour les sourds et malentendants située à la mairie du 9^{ème} arrondissement. La plate-forme du 9^{ème} va être rapidement complétée par une structure proposant aux personnes concernées un accompagnement, en langue des signes, dans leurs recherches d'emploi.

LA SOLIDARITE, UNE EXIGENCE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

La priorité accordée par la municipalité à la solidarité, qui représente un quart du budget de la collectivité parisienne, trouve une traduction particulière concernant les personnes handicapées¹.

Les chiffres-clés

Depuis 2001,

. La capacité d'accueil en **foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés** a augmenté de 8,71%

2004,

. 119 M€, sont mis à la disposition de **l'aide sociale** en direction des personnes handicapées

. 1M€ de subventions ont été mis à la disposition des **associations**, acteurs majeurs du dispositif de solidarité, dans toutes les catégories de handicap

. 323 places en **centre d'activité de jour** seront disponibles fin 2004 (277 en 2001)

FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE

Ce choix de vie est rendu possible par la mise en œuvre d'aides techniques et humaines adaptées.

. En 2004, 82 postes d'auxiliaires de vie, cofinancés par la Ville et l'Etat, sont répartis entre 5 associations (APF, GIHP, ADEP, ADEF et Accueil et services) et la Fédération des associations de soins à domicile

. 55000 heures d'auxiliaires de vie ont été effectuées auprès des usagers en 2003. Grâce à l'intégration des associations de la FASSAD à partir de 2004, un accroissement potentiel de 32000 heures est envisagé

. Une aide extra-légale permet d'offrir aux personnes les plus dépendantes souhaitant vivre chez elles le complément d'heures d'auxiliaires de vie rendant ce choix possible

Cet effort financier complète les 4500 allocations déjà versées au titre de l'aide sociale légale représentant 25M€ par an : allocation compensatrice tierce personne, allocation pour frais professionnels et allocation des services ménagers.

UN EFFORT SIGNIFICATIF POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES

Afin de prendre en compte l'hétérogénéité des besoins de logement, des conventions globales d'objectifs sont en préparation avec les bailleurs sociaux.

. La première, qui concerne l'OPAC, prévoit de réserver 5% des surfaces dans les opérations de construction neuve et sur le contingent de la ville de Paris, à des logements adaptés à l'accueil des personnes à mobilité réduite

. Le handicap figure parmi les critères de priorité prévus par le règlement départemental d'attribution de logement. De la même manière, le Département accorde un soutien important aux associations (Après-Handicap, ALGI) qui travaillent dans le domaine de l'accès au logement pour les personnes handicapées

. Une offre parisienne de logements adaptés à la grande dépendance dynamisée : la première opération a été concrétisée rue Etex (18^{ème}) une opération similaire est en cours dans le 19^{ème} sur le site de l'ancien Hôpital Hérold. L'objectif à terme, est de réaliser une opération de ce type par arrondissement

¹ La déclinaison des mesures de solidarité se trouve dans le bleu budgétaire joint au présent document

UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR L'AUTISME A PARIS

A Paris, on estime à 2000 le nombre d'autistes (700 enfants et 1300 adultes), pour une centaine de places d'accueil spécifique. Bien que l'amélioration de cette situation relève prioritairement de l'Etat, des groupes de travail rassemblant parents, soignants, éducateurs, associations et autorités publiques ont été réunis face à l'urgence. Plusieurs axes de travail ont été envisagés :

- . Soutien aux projets d'accueil temporaire (week-end, séjours de vacances)
- . Elaboration d'une offre viable de garde entre 16h et 18h, d'aide à domicile et de pratique des loisirs et du sport
- . Création d'une cellule technique d'appui au montage de projets ou à la recherche de locaux

DES ACTIONS « HORS CHAMPS DE COMPETENCES »

Les trois projets ci-dessous relèvent tous de la compétence de l'Etat. Néanmoins, devant l'inaction de l'Etat concernant ces trois initiatives très attendues par les personnes concernées et leurs associations, la municipalité a décidé d'agir exceptionnellement hors-compétence.

Le Centre de Ressources Autisme d'Ile de France (CRAIF)

Ce centre a pour vocation d'améliorer le dépistage précoce et le diagnostic de l'autisme mais également de diffuser la connaissance des savoir-faire, des compétences et des méthodologies dans l'accueil et l'accompagnement des personnes autistes. Le Département de Paris a trouvé un local pour l'installation du centre dans le 12ème arrondissement, le vote d'une subvention d'investissement de 60 000€ est soumis à l'ordre du jour du Conseil de Paris de juin.

Développement du service d'éducation spéciale et de soins à domicile à Paris

Une subvention de 105 000€, a permis de financer en 2003 le développement de ce service qui permet l'accueil d'enfants autistes au sein d'unités pédagogiques spécifiques en milieu scolaire privé et public.

Soutien financier de la Ville à l'Association au Service des Autistes et de la Pédagogie (ASAP)

Cette association, dont l'objet est de créer des services pour les personnes de tous âges présentant des troubles autistiques ainsi que des troubles envahissants de développement, a reçu un soutien financier de la ville à hauteur de 120 000€.

UN SOUTIEN IMPORTANT APPORTE AUX REALITES DE L'AUTISME

. En 2004, 150 000€ de subventions ont été apportés par le Département en soutien de nombreuses associations œuvrant dans le domaine de l'autisme (Centre des Petites Victoires, CRAIF, Futur composé, Journées de l'autisme, Léa pour Samy, le Papotin, Paris Autisme Intégration, Sésame Autisme, Turbulences !, Vivement l'école, Fondation Pampidou).

. Deux associations (le Relais Ile de France - qui propose la garde des enfants autistes durant les vacances - et Autisme 75) bénéficieront d'une aide permettant d'accroître l'accès des personnes autistes aux activités de loisirs et d'améliorer leur accueil temporaire.